



SESSION PLENIERE DES 19 ET 20 JUIN 2013
AVIS SUR LE RAPPORT « RECONQUÉRIR LA
RESSOURCE EN EAU DES BASSINS
VERSANTS ET DE LA LOIRE »

La Région des Pays de la Loire met en place un plan d'actions sur l'eau nommé « Protégeons notre eau » dont le premier volet, qui a été présenté en mars 2023, était essentiellement axé sur la reconquête de la qualité de l'eau potable sur 47 captages prioritaires de la Région. Aujourd'hui, la Région présente son second volet intitulé « Pour une gestion durable et responsable de la ressource en eau » avec des objectifs davantage tournés sur les aspects de gestion quantitative.

Le CESER émet un certain nombre de remarques, que la CGT partage globalement. Il regrette notamment le manque d'ambition de la Région en matière de réduction des prélèvements d'eau.

La CGT a voté l'avis du CESER. En revanche, la majorité des représentants de l'agriculture se sont abstenus, ayant souhaité un soutien plus marqué aux réserves d'eau de la part du CESER.

LE RAPPORT REGIONAL

Le plan régional, bâti en 4 axes :

- accroître la mobilisation des acteurs et la connaissance
- restaurer le fonctionnement des écosystèmes via des solutions fondées sur la nature (zones humides, haies, restauration des plans d'eau)
- accompagner la sobriété des usages (agriculture, entreprises, collectivités, citoyens)
- innover pour proposer des solutions nouvelles.

La Région se fixe l'objectif de réduire d'au moins 10% les volumes d'eau prélevés par l'ensemble des ligériens et tous les acteurs à l'horizon 2030, ce qui est un objectif conforme au plan eau de l'État annoncé en mars 2023 mais en deçà des objectifs fixés par les assises de l'eau (juillet 2019) qui étaient de baisser les prélèvements d'eau de 10% d'ici 2025 et de 25% en 15 ans » (soit 25% d'ici 2035).

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Le Ceser se questionne sur **l'écart entre les objectifs nécessaires et ceux présentés par la Région**. Tout autre objectif donnerait à voir un manque d'ambition face aux urgences climatiques et écologiques en prenant en compte les enjeux économiques et sociaux.

Le CESER commente certaines mesures de manière positive. Il souligne toutefois qu'en ce qui concerne le développement de pratiques agronomiques visant à maximiser la réserve utile en eau des sols, l'innovation seule est mise en avant alors qu'il existe déjà des outils connus permettant de favoriser la vie des sols telle que l'agriculture de conservation des sols, l'agriculture biologique, l'agroforesterie, le développement du pâturage et des prairies permanentes dont l'accompagnement n'est pourtant pas clairement exposé dans le document.

Il regrette également qu'aucun financement ne soit proposé pour les projets territoriaux de gestion de l'eau.

Sur la question du partage de l'eau, si le rôle des territoires et des organisations par bassin est majeur, il n'en demeure pas moins que la Région peut se placer en chef de file en matière de hiérarchisation et priorisation des usages. De ce point de vue, rien n'apparaît concrètement dans les modalités à mettre en œuvre pour accompagner les territoires.

Si les objectifs sont chiffrés à l'échelle régionale, il aurait été attendu une déclinaison territoriale du plan compte-tenu des fortes disparités existantes.

De même, les ambitions liées au « zéro artificialisation nette » ne sont pas mentionnées dans ce plan eau.

Le CESER pose la question d'une éco-conditionnalité des aides accordées par la Région et également celle des financements à des actions allant à l'encontre des objectifs affichés.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'ÉRIC BACHELOT

Le président de la République présentait le 30 mars dernier un plan d'action pour l'eau. Un cadre sorti dans la précipitation qui ne tenait pas compte de l'étude du CESE sur l'eau, présentée en avril 2023, ce que la CGT regrette.

Les quarante mesures présentées par le conseil régional rentrent certes dans la ligne du plan national mais il est moins ambitieux que le Sdage et que les assises de l'eau tenues en 2018/2019, la CGT le déplore.

Nous notons en revanche que la sobriété n'est plus une option.

La CGT constate avec intérêt que les solutions fondées sur la nature sont en bonne place. En effet, un milieu naturel complexe est plus résilient, les arbres et les mares créent des microclimats, les sols stockent davantage d'eau. La Cgt regrette comme le CESER qu'il ne soit pas fait mention des ambitions liées au « zéro artificialisation nette ». **La Région a fait part de son souhait de se soustraire aux obligations légales en la matière, pourtant la lutte contre l'artificialisation n'est pas une option.**

La CGT partage la volonté d'une approche globale et co-construite de la ressource en eau grâce aux Projets Territoriaux de Gestion de l'Eau (PTGE) sur les territoires. Cela participe du dialogue avec les acteurs et permet un périmètre cohérent d'actions afin d'y déterminer une meilleure mise en œuvre d'opérations différenciées sur les territoires. La Région pourrait assurer les moyens financiers à la hauteur des enjeux et un équilibre financier de ce projet territorial sur le long terme.

Concernant les mesures 22 , 23, liées aux entreprises , leur sensibilisation, la gestion quantitative, et la mise en œuvre de plans d'actions, **la CGT souhaite que les organisations syndicales de salariés soient pleinement associées à ces mesures.** Elle rappelle la nécessité d'élaboration de critères sociaux et environnementaux concernant les aides publiques aux entreprises.

La CGT ne peut commenter toutes les actions, mais rappelle quelques éléments de contexte.

Alors que l'ONU a entériné en 2010 que l'accès à l'eau potable fait partie des droits humains, l'eau douce, qui constitue 2.5 % de l'hydrosphère ne bénéficie pas de texte majeur encadrant à la fois son usage, son partage, et sa préservation. Pourtant la multiplication des sécheresses, due au bouleversement climatique, exacerbe la concurrence autour de la ressource en eau. L'eau reste accaparée par certaines activités économiques, ainsi les mégabassines symbolisent la fuite en avant d'une l'agriculture intensive qui doit adapter sa production au changement climatique. On le sait également, seules 11% des masses d'eau régionales superficielles sont en bon état écologique.

C'est pourquoi **la CGT souhaite que le Conseil Régional pense global et agisse en tant qu'actrice régionale avec des procédures plus ambitieuses en s'appuyant sur l'évolution du SRADDET**, non évoqué dans le plan d'action. Cela s'accompagne d'une démarche afin de faire de l'eau un levier économique pour la création d'emplois non délocalisables au service des usagers, dans la ligne du développement humain durable que porte notre organisation.

Nous voterons l'avis du CESER, dont nous partageons la teneur.

QUELQUES POINTS DE VUE EXPRIMÉS EN SÉANCE

Les représentants du monde agricole (FRSEA, jeunes agriculteurs, chambre d'agriculture), ont regretté le manque, dans le plan régional, d'un plan sur le stockage – car on va avoir plus d'eau en hiver et moins en été. L'enjeu est de capter l'eau l'hiver et limiter les prélèvements en période estivale.

Ils ont également contesté la proposition du CESER d'une nouvelle conditionnalité des aides, jugée imprécise.

Il s'agit pour eux de préserver la capacité de production de l'agriculture française.

Ils se sont abstenus sur l'avis.

Marie Mezière-Fortin, personnalité qualifiée, hydrologue, a rappelé que tous les départements de la Région sont en arrêté sécheresse. Elle a souligné la nécessité de laisser l'eau s'écouler et s'infiltrer.

Les représentants du groupe environnement ne s'opposent pas formellement au stockage de l'eau, mais cela doit se faire sous contrôle. Il faut davantage de prairies et une réorientation des cultures du fourrage vers l'alimentation humaine.

Lydie Bernard, adjointe au Conseil Régional, indique que la Région soutiendra les « petites » réserves en eau, car « on n'aura pas moins d'eau, mais elle tombera différemment » : plus en hiver, moins en été.

VOTES : l'avis a été adopté par 71 voix pour, 16 abstentions et 1 contre.

L'ensemble de la délégation CGT au CESER a participé à la rédaction de l'avis du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21